



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 7 juillet 2024	Heure de départ 18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 28 °C)	Vent 12 km/h (Sud-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification 3 KR	Nombre total d'inscriptions 78/85	
Total des paris mutuels	\$ 296,590			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Rourke, Katelynn	Juge associé Pote, Emma (à distance)
--------------------------------------	---	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les juges ont opéré un retrait hâtif (météo) du cheval, "FULL HORSE" de la Course 9.
L'entraîneuse, Catherine Girard, en a été avertie.
- Avis de certificat de résultats d'analyse positifs #4524175007 du 23 juin 2024 :
 - Cheval : "DYLANS BANK" (4RN06)
Course 5
Il a terminé la course en 1^{re} position.
 - Entraîneur : John Macmillan a reçu sa trousse de divulgation le 7 juillet par courriel.
 - Substance : Glycopyrrolate (Classe IV)

- Un examen virtuel a eu lieu avec le conducteur Loic Gueriel au sujet de l'obstruction au cheval, "BUCK N BETTOR", alors qu'il conduisait "BLAKESAGENT", (arrivé en 1^{re} position et placé en 3^e position), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille dans la Course 9, disputée le 5 juillet à Kawartha.
M. Gueriel a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (dévier vers l'extérieur en obligeant un autre conducteur à reprendre son cheval) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours (du 10 au 12 juillet, inclusivement).
Décision #2735394
- La Décision # 2733247 a été rendue, déclarant que l'objection du conducteur déposée par Tyler Borth concernant une possible obstruction commise envers "WARRAWEEFORLAURA", arrivé en 4^e position, par "UNRIVALLED HANOVER" (Jonathan Drury), arrivé en 3^e position, dans le dernier droit de la Course 6, disputée sur Rideau Carleton Raceway, le 23 juin 2024, n'a pas été acceptée.

Courses :

- Robert Shepherd et Pascal Berube ont été autorisés chacun à se retirer de sa course respective.
1. **Enquête** au sujet du #1, "CENTURY JAZZ", (Stephane Pouliot), qui a terminé la course en 4^e position, relative aux règles sur les bris d'allure.
Il a été déterminé que le bris d'allure survenu au #1 après le départ a été provoqué par un bris d'équipement (fer) et que le #1 a été signalé dans la statistique avec un bris d'équipement et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise et l'ordre d'arrivée n'a pas été modifié.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/sVu-MFN1TFU>
 2. Rien à signaler.
 3. Examen du début de la course.
Le #5, "PULLYOUROWNSTRINGS", (Jimmy Gagnon), a éprouvé des difficultés pendant quelques foulées après le départ, mais n'a pas fait de bris d'allure.

Rien d'autre à signaler.

4. **Enquête** concernant une possible obstruction commise par le #2, "SHADOW DAVE", (Mike Healey), arrivé en 3^e position, contre le #6, "THREESIXTYFOUR", (Stéphane Brosseau), arrivé en 4^e position, dans le dernier droit.

Après avoir visionné la vidéo de la course (le #2 heurte le dos de M. Brosseau) et discuté avec les deux conducteurs (M. Brosseau a déclaré que son cheval ralentissait et que le #2 lui a heurté le dos ; M. Healey a déclaré qu'il avait conduit pour éviter les chevaux qui le précédaient), il a été déterminé que M. Healey avait enfreint la règle 22.23.04 (d) de la CAJO (il doit avoir le contrôle de son cheval en tout temps), en heurtant le conducteur du #2, il y a eu obstruction puisque M. Brosseau n'a pas pu disputer la course correctement et pleinement. Le #2 a terminé la course en 3^e position et a été placé en 4^e position (règle 22.09 de la CAJO).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/R8NcttO3vdl>

M. Healey participera à l'examen relatif à l'infraction à la règle 22.23.04 (d) de la CAJO. M. Brosseau participera à l'examen de ses actions envers le #2 dans le dernier droit après la collision.

Le #2 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, Dr. L. Berthiaume Attack, après la course qui n'a donné lieu à rien de particulier.

Rien d'autre à signaler.

5. Le #4, "VINES TO HEAVEN", (Michael Armstrong), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

6. La caméra d'arrivée électronique n'était pas disponible pour cette course. Conformément à la règle 33.09 de la CAJO, la décision finale des juges concernant l'ordre d'arrivée a été annoncée au public.

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. **Enquête et objection du conducteur** au sujet de la possibilité d'une obstruction au #6, "SHOTGUN JERRY", (Stéphane Pouliot), par le #8,

“ALLSTAR CHEDDAR”, (Ryan Guy), après le départ.

Après avoir revu la vidéo de la course et discuté avec les deux conducteurs (M. Pouliot a déclaré que le #8 était entré dans les jambes de son cheval provoquant le bris d'allure de celui-ci ; M. Guy a déclaré qu'il avait un espace libre et que le #6 avait foncé dans sa roue), on a déterminé que le #8 avait dévié vers l'intérieur sans avoir un espace libre suffisant, provoquant l'obstruction de ce cheval et subséquemment celles des #3, “ACAPULCO SUNBURN”, (Robert Shepherd), et #4, “AMERICAN FRONTIER”, (Luc Loyer).

Le #8 a terminé la course en 3^e position et a été placé en 8^e position (règle de la CAJO 22.09).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/g7C7X9-WkAA>

M. Guy participera à l'examen relatif à une éventuelle infraction à la règle 22.05.01(a) (b) de la CAJO (dévier vers l'intérieur pour faire reculer le cheval d'un autre conducteur ; provoquer le bris d'allure d'un autre cheval).

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 7

Le #1, “JIMS BIG THRILL” (1), pour \$ 8,500, par Brian Scott (B. Scott entraîneur).

Course 8

Le #6, “ROYAL REGATTA” (2), pour \$ 10,500, par Michel Lavoie (Emil Toth entraîneur).